



BULLETIN ADHESION ou RE-ADHESION

Année 2023 (1^{er} décembre 2022-31 janvier 2024) =====>

N° ADHERENT

M., Mme, Mlle : _____

Né(e) (nom de naissance) : _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____ à _____

Profession (ancienne profession pour les retraités) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tel : _____

Adresse email : _____@_____

Site personnel internet : _____

Le règlement de l'Union Européenne n° 2016/679, dit "Règlement Général sur la Protection des Données" (RGPD) renforce les règles de protection des données personnelles. Ces règles exigent le consentement explicite de l'utilisateur, c'est pourquoi **vous devez obligatoirement signifier votre accord lors de chaque adhésion ou ré-adhésion**. Vous bénéficiez aussi d'un droit d'accès et de rectification des informations personnelles vous concernant en vous adressant au secrétariat du Centre Généalogique du Dauphiné.

Cotisation à l'association : **18,00 €**
(valeur inchangée depuis 2017)

Avec votre adhésion, vous avez la possibilité de vous abonner à un tarif préférentiel à la revue **Généalogie & Histoire** commune aux principales associations généalogiques de la région « Rhône-Alpes-Auvergne » et éditée 4 fois par an par le CEGRA. Cette revue est disponible sous format papier (20€ en France + 4€ pour l'étranger) ou numérique non téléchargeable (13€)

Notre association étant un cercle d'entraide, nous encourageons tout adhérent à se faire connaître auprès des autres membres pour faciliter la communication et la recherche, mais cela reste votre choix :

(obligatoire) J'autorise ou Je n'autorise pas la communication de mon nom, de ma commune de résidence et de mon site internet personnel (s'il existe) aux autres adhérents du CGD, afin qu'ils puissent me contacter éventuellement.

(obligatoire) J'ai pris connaissance du « code de déontologie du généalogiste » (jointe au verso,) de la Fédération Française de Généalogie comme règle de conduite des généalogistes, et je m'engage, comme en fait foi ma signature, à le respecter.

Porter la mention « **Lu et approuvé** »

Date :

Signature :

Total règlement : espèces _____

chèque _____

Je choisis d'adhérer :

cotisation seule (sans revue)	cotisation + revue numérique	cotisation + revue papier (France)	cotisation + revue papier (Etranger)
18€	31€	38€	42€



Bulletin à retourner avec votre règlement à l'ordre du Centre Généalogique du Dauphiné à :
C.G.D. 20 avenue Général Champon - 38100 GRENOBLE



Vous pouvez aussi régler en ligne avec votre carte bancaire : <http://www.cgdauphine.org/>
en cliquant sur l'onglet « Adhésion » ou « Nous contacter »



CODE DE DÉONTOLOGIE DU GÉNÉALOGISTE

Nous, GÉNÉALOGISTES, nous nous engageons formellement à :

1. Respecter archives, documents et lieux de recherche :

- en traitant avec le plus grand soin tous les documents étudiés, sans les subtiliser, sans les endommager, ni les annoter,
- en respectant les règlements établis par les dépôts d'archives,
- en respectant le travail, la tranquillité et la sécurité des autres chercheurs.

2. Respecter les informations recueillies et leurs auteurs :

- sans les déformer sciemment,
- en indiquant précisément leur origine et, le cas échéant, les interprétations faites,
- en vérifiant les informations reçues, pour ne pas propager d'erreurs,
- et aussi, en informant leur auteur de l'erreur probable,
- en respectant tous les auteurs, leurs opinions et leurs droits, quelle qu'en soit la nature.

3. Respecter le droit à la vie privée :

- en appliquant les prescriptions du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) aux données recueillies et en protégeant les données « sensibles »,
- en ne diffusant aucune information, généalogique ou autre, pouvant porter préjudice à des tiers, à plus forte raison lorsque ceux-ci sont encore vivants,
- en ne dévoilant, sans son consentement, aucune filiation biologique concernant une personne, qui soit différente des informations légales ou de notoriété publique,
- en respectant les engagements de discrétion pris auprès de ceux qui nous ont fourni des informations confidentielles ou simplement privées.

4. Aider les autres généalogistes et associations auxquelles nous participons :

- en collaborant avec les collègues et les associations,
- en partageant le fruit de nos recherches, en les publiant ou en les confiant à notre association,
- mais, toujours, en acceptant les remarques et objections, en y répondant et en justifiant nos interprétations lorsque c'est le cas.

